

Conjoncture et perspectives des industries des produits de construction : les résultats de l'enquête de tendances de l'AIMCC

L'AIMCC a organisé le 31 janvier une conférence pour présenter les résultats de son enquête annuelle de tendances. Les présidents de l'ensemble des organisations professionnelles, membres de l'AIMCC, fabricants de produits de gros œuvre, second œuvre et équipements ont été invités à y répondre en ligne entre décembre et janvier. 29 des 39 organisations professionnelles interrogées ont répondu, soit un taux de réponse de 74 % répartis de la manière suivante: 40 % gros œuvre, 47 % second œuvre et 13 % équipements.

Bilan de l'année 2023 : principaux résultats de l'enquête

Concernant le volume d'activité en 2023 (production vendue et non chiffre d'affaires) pour les produits entrant dans la construction, par rapport à 2022 : **86 % des répondants ont connu une baisse d'activité. 47 % d'entre eux estiment la baisse supérieure à -5 %.** Les 14 % restants se partagent entre progression d'activité et stagnation.

Concernant les principaux facteurs de freins à l'activité des entreprises, la baisse générale d'activité en 2023 est principalement imputée à **la baisse de la demande pour 35 % des répondants et aux conséquences de l'inflation avec l'augmentation des coûts pour 25 % d'entre eux.** Parmi les autres freins cités : les contraintes de main d'œuvre pour 12 %, les tensions sur les prix d'approvisionnement pour 11 % et sur les prix de l'énergie pour 10 %, puis les disponibilités de matériels et matériaux pour 6 %.

Pour le niveau d'activité par filière, **le gros œuvre déclare des résultats quasi identiques en 2023 par rapport à 2022, alors que le second œuvre affiche majoritairement une légère hausse.** Les résultats des équipements sont beaucoup plus contrastés en fonction de la famille représentée.

Enjeux et perspectives pour 2024 : principaux résultats de l'enquête

Concernant l'opinion sur le volume d'activité (production vendue et non CA) en 2024 par rapport à 2023 pour les produits entrant dans la construction, **les industriels prévoient un fléchissement très significatif de l'activité en 2024 au regard de 2023 (déjà à la baisse).** Pour la moitié des répondants, la baisse sera comprise entre -5 % et -10 %. Pour 26 % des répondants, elle sera plus importante (supérieure à -10 %). Seuls 20 % des répondants attendent une activité équivalente ou en légère hausse en 2024.

Les trois segments de marché prévoient une baisse d'activité, avec des variations plus ou moins importantes : **le gros œuvre anticipe des résultats en baisse très importants, alors que le second œuvre prévoit des baisses mais pas au-delà de -15 % et que les équipements sont cohérents dans leurs réponses avec le second œuvre.**

À la question quelle est votre opinion sur l'évolution des effectifs des entreprises de votre fédération en 2024 : **60 % considèrent que les effectifs devraient rester stables, voire progresser en 2024, malgré la conjoncture.** Le second œuvre envisage majoritairement de voir stagner ses effectifs tout comme les équipements. Le gros œuvre envisage une diminution de ses effectifs.

À la question quels profils d'emplois seront les plus recherchés en 2024, **près de la moitié des organisations professionnelles interrogées répondent celui des techniciens.**

Concernant les principaux facteurs de freins à l'activité des entreprises en 2024, c'est sans surprise que **les contraintes financières et la baisse de la demande sont très largement au centre des préoccupations des industriels,** alors que les craintes pour 2023 portaient sur les tensions sur les prix d'approvisionnement et de l'énergie ou sur la pénurie de main d'œuvre.

Les principales attentes des entreprises de la filière construction pour 2024 sont (*par ordre décroissant*) : **la maîtrise des coûts, la propriété des données et leur exploitation, la décarbonation, la transformation numérique, la formation des collaborateurs et le développement de la souveraineté nationale et européenne.**

Les priorités de l'AIMCC pour 2024

Le soutien à l'activité des entreprises, en exigeant des pouvoirs publics une politique de la relance du neuf et des rénovations d'ampleur, en massifiant la rénovation performante des bâtiments et en impulsant la solidarité de l'ensemble de la filière.

La compétitivité et l'autonomie stratégique, en accélérant la transition écologique tout en maîtrisant les coûts, en fortifiant la propriété des données de l'association et en maîtrisant leur exploitation.

La transition écologique, en impulsant et en accompagnant les feuilles de route de transition écologique de chaque famille de produits, en décarbonant les process, produits et ouvrages, en représentant les industriels dans le déploiement de la REP et d'actions d'économie circulaire (sobriété de l'utilisation des ressources naturelles, cadrage des conditions de réemplois,...).

Avec l'apport du CSF Industries pour la construction

L'AIMCC souligne son alignement sur les priorités de l'industrie et de la filière construction en termes de transition écologique et de compétitivité, mais aussi les progrès notables sur les projets « structurants » du Contrat Stratégique de Filière (actions collectives et innovations de rupture), notamment des feuilles de route de décarbonation des industries du ciment, du verre, des tuiles et briques et des routes.

Les nouveaux projets « structurants » démarrés fin 2023 se poursuivront en 2024 avec la participation active du secrétariat général du Conseil National de l'Industrie, pour bâtir **un Plan de Sobriété Hydrique des industries pour la construction et une dizaine de projets d'économie circulaire dans la construction** visant, en particulier, le développement du recyclage de produits en béton et en terre cuite, des peintures et des produits routiers.



Le mot de Philippe Gruat, président de l'AIMCC : *Face aux multiples enjeux auxquels les industriels vont être confrontés en 2024, notre première priorité sera de soutenir leur activité, en exigeant des pouvoirs publics une politique de relance du neuf mais aussi la massification de la rénovation performante des bâtiments. Face à une nouvelle crise financière, nous appelons de nos vœux la solidarité de l'ensemble de la filière car c'est par le dialogue et les échanges que notre secteur pourra traverser cette phase difficile. Notre deuxième priorité sera d'assurer compétitivité et autonomie stratégique aux industriels qui doivent accélérer la transition écologique, tout en maîtrisant les coûts dans une conjoncture complexifiée par l'augmentation des coûts salariaux liés à l'inflation, des prix de l'énergie et des matières qui ne reviendront pas à leurs prix initiaux et par leur obligation d'investir dans la R&D pour répondre aux objectifs de décarbonation. Notre ambition en 2024 sera également de continuer à impulser et accompagner les feuilles de route de transition écologique de chaque famille de produits et de représenter les industriels dans le déploiement de la REP pour contribuer à plus d'intégration de contenu en recyclé dans les produits. Enfin, nous continuerons à accompagner les industriels dans la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire, en s'assurant que les produits réemployés soient toujours conformes aux normes actuelles, que les responsabilités assurantielles soient définies et que les metteurs sur marché de ces produits produisent des FDES.*

L'AIMCC, Association des industries des produits de construction, regroupe les organisations professionnelles des fabricants de produits (matériaux, composants et équipements et systèmes) entrant dans la construction. Elle représente aujourd'hui plus de 7 000 entreprises de plus de 20 salariés, regroupées dans les 39 organisations professionnelles adhérentes, 430 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le marché français.

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne
06 07 47 34 77 • patricia.desmerger@orange.fr